

## COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 novembre, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 20h00.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 42

Votants : 50

### **ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** M. GONORD, Mme SCHNEIDER, M.KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD - **DORMELLES :** M. LARGILLIERE - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **LA GENEVRAYE :** Mme PERINI - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. ATLAN, Mme EYRIGNOUX, M. JOCHMANS, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. BODIER, Mme SOUCHARD, M. SEPTIERS - **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **NONVILLE :** BALLAND - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT - **THOMERY :** M. MICHEL, M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, Mme DARGNAT, M. BEUDAERT - **VILLE SAINT JACQUES :** M. DUCHATEAU - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, M. GOISET - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

### **ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :**

**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Mme GAUDIN représentée par M. JOCHMANS, M. LIMOGES représenté par M. SEPTIERS, Mme THALAMY représentée par Mme PERINI, Mme EPIKMEN représentée par Mme Monchecourt

**PALEY :** M. COCHIN représenté par Mme KLEIN

**REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE représentée par M. GUIMARD

**THOMERY :** Mme PATTYN représentée par M. MICHEL, Mme VANNEAU représentée par M. TROUBAT

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Monchecourt a été désigné(e) secrétaire de séance.

- **Compte-rendu de la séance du 30 juin 2021**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu 30 juin 2021.

### DELIBERATIONS

- **Délibération n°2021.294 : Rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensations**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation.

- **Présentation du bilan d'activité de la SEM 1er semestre 2021**
- **Délibération n°2021.295 : Budget 2021 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe Office de Tourisme Moret Seine et Loing**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de modifier le Budget Annexe M14 – Office de Tourisme Moret Seine et Loing de la façon suivante :

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Autres matières et fournitures	6068	- 600 €	0 €
	Titres annulés sur exercices antérieurs	673	600 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

- **Délibération n°2021.296 : Admission en non-valeur**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le tableau ci-annexé. Ces créances feront l'objet d'un mandat à l'article 6541 du budget principal M14 – CC Moret Seine et Loing.

- **Délibération n°2021.297 : Créances éteintes**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en créances éteintes les créances irrécouvrables figurant dans les tableaux ci-annexés. Ces créances feront l'objet de mandats à l'article 6542 du Budget principal M14 – CC Moret Seine et Loing.

- **Délibération n°2021.298 : Modification de la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- De modifier le point 15°) de la délibération n°2020.87 en date du 7 juillet 2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président comme suit :

« Prendre toutes décisions relatives à l'organisation et au déroulement de concours (exemples non exhaustifs : désignation des membres du jury autres que ceux qui sont membres élus de la CAO, fixation du nombre de candidats admis à poursuivre la phase d'offres, montant de la prime aux candidats ayant remis une esquisse, désignation des candidats sélectionnés pour poursuivre la phase d'offres en conformité avec l'avis motivé du jury...). »

- Les autres dispositions de la délibération n°2020.87 demeurent inchangées.

- **Délibération n°2021.299 : Modification de la désignation des représentants au sein du SIRMOTOM**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'annuler et de remplacer la délibération n°2020.89 en date du 7 juillet 2020 portant désignation des représentants au sein du SIRMOTOM.
- Les représentants au sein du SIRMOTOM sont les suivants :

COMMUNES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DORMELLES	Philippe CROSNIER	Jean-Michel ROUQUETTE
FLAGY	Damien VOLLEREAU	Aurélien JACQUEMARD
VILLEMARECHAL	Yannick BELLIOU	Laurence KLEIN
VILLE SAINT JACQUES	Sandrine GENTET	Elisabeth DE VIGNERAL

- **Délibération n°2021.300 : Rapport d'activité du SIRMOTOM**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'approuver le rapport d'activité 2020 du SIRMOTOM.

- **Délibération n°2021.301 : Contrat de relance et de transition écologique**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'approuver le CRTE et d'autoriser sa signature.

- **Délibération n°2021.302 : Fonds Résilience Ile-de-France et Collectivités – Effacement de la dette Covid-19 au profit des entreprises en difficulté**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de mettre en œuvre le renoncement au remboursement de la dette contractée par les entreprises intercommunales dans le cadre du Fonds Résilience par le biais d'un avenant.

Approuve l'avenant n°3 à la Convention de dotation du fonds Résilience Île-de-France&Collectivités.

- **Délibération n°2021.303 : Cession, auprès de la Société PGO Trucks, de parcelles sises 5 rue des Remises à Moret-Loing-et-Orvanne**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- La cession au profit de la société PGO TRUCKS du lot 13, d'une surface de 8 000m<sup>2</sup> situé sur le lotissement « Les Remises », constitué de partie des parcelles ZB582 et ZB587, sises 5 rue des Remises (77 250 MORET-LOING-ET-ORVANNE), au prix de 184 000€ HT (cent quatre-vingt-quatre milles euros hors taxes) ;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- D'inscrire les recettes au budget communautaire.

- **Délibération n°2021.304 : Cession, auprès de la SAS Immobil, de parcelles sises 1 rue des Remises à Moret-Loing-et-Orvanne**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- La cession au profit de la SAS IMMOBAIL du lot 8, d'une surface de 8 387m<sup>2</sup> situé sur le lotissement « Les Remises », constitué de partie des parcelles ZB 529 et ZB 532, sises 1 rue des Remises (77 250 MORET-LOING-ET-ORVANNE), au prix de 159 353€ HT (cent cinquante-neuf mille trois cent cinquante-trois euros hors taxes) ;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- D'inscrire les recettes au budget communautaire.

- **Délibération n°2021.305 : Approbation du principe de cession, auprès de la Société French Beauty Corporation, d'une parcelle sise Les Clos Bourriers à Moret-Loing-et-Orvanne**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

DÉCIDE :

- D'approuver le principe de la cession future au profit de la société FRENCH BEAUTY CORPORATION de 17 000m<sup>2</sup> sur une partie de la parcelle ZB 404 sise Les clos Bourriers (77 250 MORET-LOING-ET-ORVANNE) ;
- Le Conseil sera appelé à délibérer ultérieurement sur la finalisation de cette opération.

*12 abstentions : Mmes DUMAS-PRIMBAULT, EYRIGNOUX, GAUDIN, GRAU, SAVAL-BONET, SOUCHARD MM. ATLAN, BODIER, FONTUGNE, JOCHMANS, POUILLIER, ZAKEOSSIAN.*

- **Délibération n°2021.306 : Programme d'Action de Préventions des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne Franciliennes 2022-2027**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'approuver le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2022-2027 porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs qui sera soumis à la labélisation de la commission mixte inondation.
- D'approuver la maîtrise d'ouvrage par Moret Seine et Loing dans le projet de dossier du PAPI SEINE pour les actions suivantes :
  - Action relative à la réalisation de diagnostic de vulnérabilité du patrimoine public sur les communes riveraines de la Seine
  - Acton relative au diagnostic de vulnérabilité territoriale
  - Formation et sensibilisation à la gestion de crise lors d'inondations
- D'autoriser Monsieur le Président à apporter toute modification des actions permettant de répondre à d'éventuelles remarques de la Commission mixte inondation, sous réserve que ces modifications ne modifient pas la nature de cette (ces) actions (s) et n'engagent pas de dépenses supplémentaires pour Moret Seine et Loing.

- **Délibération n°2021.307 : Création d'un poste d'auxiliaire de Puériculture – Petite Enfance**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- De créer un poste d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture principale 2ème classe (catégorie C) à temps complet, rattaché à la direction de la petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.
- De modifier le tableau des emplois pour intégrer la création de poste.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

- **Délibération n°2021.308 : Création d'un poste de conseiller numérique – Informatique et Système d'Information**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- De créer un poste de conseiller numérique rattaché à la direction informatique et système d'information correspond au cadre d'emploi d'adjoint administratif (catégorie C).
- L'emploi est créé à temps complet.
- À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3 de la loi n°84-53, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.
- De modifier le tableau des emplois pour intégrer la création de poste.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

- **Délibération n°2021.309 : Transformation de poste – Animation du Territoire**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- De supprimer un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01/12/2021.
- De créer un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C), en charge de l'animation et du développement social local.
- L'emploi est créé à temps non complet, en 24.5 heures hebdomadaire.
- À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3 de la loi n°84-53, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.
- De modifier le tableau des emplois en conséquence.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

- **Délibération n°2021.310 : Organisation du temps de travail**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE l'organisation du temps de travail suivante applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

➤ **Fixation de la durée hebdomadaire de travail et des cycles de travail**

Le temps de travail hebdomadaire et les cycles de travail en vigueur au sein de Moret Seine et Loing sont fixés comme suit :

En cas de durée hebdomadaire de travail supérieure à 35h, les agents bénéficieront de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Directions/Services	Temps de travail hebdomadaire	Nombre de jours d'ARTT	Cycles de travail
Direction Générale	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
Direction des Finances	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
Direction des Ressources Humaines	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
Direction des Affaires Juridiques	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
Direction des Systèmes d'Information . Direction et Administratif	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
. Support Technique et Inclusion numérique	37h30	15	Sur 5 jours – Horaires fixes
Politiques contractuelles	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
Communication	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
Développement territorial	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
Projet de territoire	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
Développement local	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
Services techniques	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires fixes
Urbanisme	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tourisme . Directeur/trice	37h30	15	Horaires selon planning Basse saison (du 01/10 au 31/03) du lundi au samedi Haute saison (du 01/04 au 30/09) du lundi au dimanche
. Chargé(e) de mission	37h30	15	
. Office du tourisme	35h00	0	
Politique culturelle . Direction	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
. Administratif	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires fixes
Sports et Evènementiel . Direction et Administratif	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
. Responsable Sports	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires fixes
. Responsable Piscines	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires fixes
. Agents secteur Piscines	35h00	0	Sur 5 ou 6 jours répartis du lundi au dimanche, horaires selon planning
. Agents secteur Sports	35h00	0	Sur 5 jours, horaires selon planning
Animation du territoire . Direction	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
. Administratif et Accueil	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables

. Animateurs ADSL / Référentes familles	37h30	15	Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h Sur 5 ou 6 jours, horaires selon planning
. Agents France Services	37h30	15	Sur 5 ou 6 jours, horaires selon planning
. Animateurs Jeunesse	35h00	0	Sur 5 ou 6 jours, horaires selon planning
Petite Enfance			
. Direction	37h30	15	Sur 5 jours - Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
. Administratif	37h00	12	Sur 5 jours – Horaires fixes
. Accueil familiale (hors assistantes maternelles)	37h00	12	Sur 5 jours – Horaires variables Plage fixe de 9h à 12h et de 14h à 17h
. Assistantes maternelles	Selon contrat	0	Sur 5 jours – Horaires variables entre 7h et 19h selon les contrats d'accueil des familles
. Crèche collective	37h00	12	Sur 5 jours, horaires selon planning
. Micro crèche	37h00	12	Sur 5 jours, horaires selon planning
. Multi accueil	36h00	6	Sur 4 jours, horaires selon planning
. Matinées à jouer	37h00	12	Sur 5 jours - Horaires fixes selon les lieux d'accueil
. RAM	37h00	12	Sur 5 jours – Horaires fixes selon les lieux d'accueil

En horaires variables, l'agent a la liberté de choisir chaque jour ses heures d'arrivée et de départ en respectant les plages fixes au cours desquelles il doit être impérativement présent.

En horaires fixes, l'agent doit respecter les horaires fixés par sa hiérarchie.

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir.

Ne sont, toutefois, pas concernés les congés de maternité, adoption ou paternité et les autres congés particuliers comme le congé pour exercer un mandat électif local, les décharges d'activité pour mandat syndical, ou encore le congé de formation professionnelle.

➤ Journée de solidarité

Conformément à la délibération n° 05.12.05 du 5 décembre 2005, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, est fixée au lundi de pentecôte.

➤ Heures supplémentaires ou complémentaires

Les heures supplémentaires sont les heures effectuées au-delà des bornes horaires définies par le (ou les) cycle(s) de travail ci-dessus.

Ces heures ne peuvent être effectuées qu'à la demande expresse de l'autorité territoriale ou du chef de service.

Les heures supplémentaires ne peuvent dépasser un plafond mensuel de 25 heures pour un temps complet y compris les heures accomplies les dimanche et jour férié ainsi que celles effectuées la nuit.

Les heures supplémentaires et complémentaires sont en priorité récupérées. Dans le cas contraire, elles seront indemnisées selon le barème en vigueur conformément à la délibération n° 2021.44 du 15 mars 2021 prise par Moret Seine et Loing.

• **Délibération n°2021.311 : Modification des tarifs des activités MSL**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'autoriser l'application des tarifs comme suit :

Nouveaux tarifs des activités Jeunesse/CS/EDH/Sports/SI

Activités	Qté Facturation	Q1	Q2	Q3
<b>JEUNESSE</b>				
Activités périscolaires (soirées + mercredi)	Séance moins de 2 heures	2,00 €	2,50 €	3,00 €
	Séance plus de 2 heures	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Ateliers	1/2 journée	2,00 €	2,50 €	3,00 €
	1 journée	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Transports	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Sortie avec Prestataire – Koezio le 02/11/2021	Unité	7,5 €	14,50 €	22,50 €
Activités du mercredi 11/18 ans (hors vacances)	Annuel	32,00 €	40,00 €	50,00 €
Activités du vendredi (soirée) 11/18 ans (hors vacances)	Annuel	32,00 €	40,00 €	50,00 €
Transport	Annuel	16,00 €	20,00 €	25,00 €
<b>Centre social / EDH</b>				
Ateliers créatifs	Séance	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Ateliers numériques	Séance	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Ateliers ASB/ASL	Trimestre	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Sortie avec Prestataire - Berville le 07/07/2021	Unité	2,50 €	4,50 €	7,00 €
Sortie avec prestataire - Poney le 28/7/2021	Unité	11,50 €	23,50 €	35,00 €
Sortie avec prestataire - Vedette le 4/08/2021	Unité	3,50 €	7,00 €	10,00 €
<b>SPORTS</b>				
Mecredi 4-6 ans	Mensuel	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Mecredi 6-12 ans	Mensuel	6,00 €	7,00 €	8,00 €
Vacances	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Stage en interne	Unité	24,00 €	28,00 €	33,00 €
Randonnée + de 16 ans	Unité	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Randonnée - de 16 ans	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EMS Mercredi 4/6 ans	Annuel	35,00 €	42,00 €	49,00 €
EMS Mercredi 6/11 ans	Annuel	52,00 €	63,00 €	74,00 €
Sortie avec Prestataire – Fun Space	Unité	18,00 €	22,00 €	26,00 €
<b>Informatique</b>				
Activités numériques dans le cadre de l'inclusion numérique	Séance	0,00 €	0,00 €	0,00 €

• **Délibération n°2021.312 : Détermination du nombre de places d'accueil à la micro crèche de Champagne-sur-Seine – Transformation en multi accueil**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de :

- Fixer à 16 le nombre d'enfants pouvant être accueillis au sein de la micro-crèche de Champagne-sur-Seine.
- La capacité d'accueil à 16 enfants transforme la micro crèche en multi accueil.

• **Délibération n°2021.313 : Modification de la délibération 2021.50 portant tarifs du centre aquatique du grand jardin et de la piscine des collinettes suite à une erreur matérielle**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'approuver la modification de l'annexe intitulée « Piscine – tarifs du centre aquatique du grand jardin à Moret » jointe à la délibération 2021.50 en date du 15 mars 2021 portant tarifs du centre aquatique du centre du grand jardin et de la piscine des collinettes.
- Les autres dispositions et annexes de la délibération en cause demeurent inchangées.

- **Délibération n°2021.314 : Vente de nouveaux produits – Boutique Office de Tourisme Moret Seine et Loing**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'autoriser la mise en vente des produits comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing :

Fournisseurs	Produits	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC
Pachamama	Limonade (33 cl)	1,21 euros	2,60 euros
	Coca (33 cl)	1,21 euros	2,60 euros
Association pour la mémoire de la résistance dans le canton historique de Moret-sur-Loing	Livre « De la résistance à la libération dans le canton de Moret », Association pour la mémoire de la résistance dans le canton historique de Moret sur Loing	10 euros	15 euros
Atelier Rosa Bonheur	Livre « Rosa Bonheur, sa vie, son œuvre », A. Klumpke	35 euros	50 euros
	Thé « Rosa Bonheur » (25 gr)	3,15 euros	4,50 euros
	« Rosa Bonheur, paroles d'artistes » (français/anglais)	5,51 euros	6,50 euros
	Livre « Rosa Bonheur, une femme au service de l'art », Albertine Gentou	11,23 euros	14 euros

- **Délibération n°2021.315 : Vente de prestations de visites guidées – Boutique Office de Tourisme Moret Seine et Loing**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'autoriser la mise en vente des prestations pour les visites du château Rosa Bonheur comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing :

Type de visite de groupe Français-anglais	Prix d'achat TTC Par personne	Prix de vente TTC par personne
Visite du château seul	13,50 €	15,00 €
Visite du château et goûter au salon de thé du château	27,00 €	30,00 €
Visite du château et déjeuner au restaurant du château	40,50 €	45,00 €

- **Délibération n°2021.316 : Modification du règlement intérieur de Moret Seine et Loing**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau règlement intérieur annexé à la délibération.

- **Délibération n°2021.317 : Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de :

- Fixer à 15 le nombre de vice-présidents ;
- Fixer à 3 le nombre des autres membres du bureau, outre le président et les vice-présidents.

- **Délibération n°2021.318 : Election des Vice-Présidents**

Le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :  
Pour le poste de 14ème vice-président le président propose Mme Patricia PILLOT qui accepte :

-44 suffrages exprimés et 6 abstentions pour Mme Patricia PILLOT

Pour le poste de 15ème vice-président le président propose Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN qui accepte :

-33 suffrages exprimés, 17 abstentions pour Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN

– PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

Madame Patricia PILLOT en qualité de 14ème Vice-Président,

Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN en qualité de 15ème Vice-Président.

– AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération n°2021.319 : Election des autres membres du Bureau**

Le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scr

Pour le poste le 1<sup>er</sup> poste d'autres membre du bureau le président propose Mme Catherine PENIFAURE qui accepte :

-50 suffrages exprimés pour Mme Catherine PENIFAURE.

Pour le poste le 2<sup>nd</sup> poste d'autres membre du bureau : le président propose M. Alain MOMON qui accepte :

- 50 suffrages exprimés pour M. Alain MOMON.

Pour le poste le 3<sup>ème</sup> poste d'autres membre du bureau : le président propose M. Francis LARGILLIERE qui accepte :

-50 suffrages exprimés pour M. Francis LARGILLIERE.

- PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres du Bureau communautaire en sus du Président et des vice-présidents :

Madame Catherine PENIFAURE,

Monsieur Alain MOMON,

Monsieur Francis LARGILLIERE.

– AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

**Patrick SEPTIERS**  
Président

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu.